



Coulées de boue

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 AVRIL 2021

L'objet de la réunion était de proposer aux agriculteurs **Hanlet** les solutions à mettre en place sur les parcelles et/ou à proximité de celles-ci, cadastrée 1^{ère} division, section A, n° 396A, 412T et 515B sur le territoire de la commune de Berloz afin de lutter contre les coulées de boue rue de Waremme et rue de Berloz.

Présents : Alex Hoste (Echevin), Julien Humblet (Echevin), **Mar Kalkeneers** (Ouvrier de voirie – Berloz), **Jessica Puffet** (Service Environnement Berloz), **Bretrand et Vincent HANLET** (Agriculteurs).

Il a été présenté aux agriculteurs le rapport ci-annexé, avec les propositions d'aménagement.

Ce rapport a été dressé en vue de lutter contre les coulées de boue, sur base du rapport GISER du 27-01-2014 qui identifie les problèmes sur le site et propose des solutions et sur base des discussions lors des visites de terrain en présence des autorités communales de Waremme et de Berloz du 13 août 2019 et du 24 février 2021.

Après négociations avec les agriculteurs, il a été convenu les aménagements suivants :

- A Parcelles n°396A et 412T (située sur les deux communes Waremme et Berloz)
 - Une bande enherbée sera mise en œuvre par les agriculteurs sur une longueur de 328m sur le territoire de la commune de Berloz et d'une largeur de 9m comportant une bande de 3m enherbée – une bande de 3m fleurie – une bande de 3m enherbée.
 - Le talus protégeant les jardins des riverains, partiellement réalisés, sera accentué.
 - Fascines vivantes / haies le long de la voirie et de la parcelle n° 395D
- B Sur la parcelle 515B
 - Une bande enherbée sur une longueur de 57m et de 12.00m de large sera mise en place par les agriculteurs comportant une bande de 4.00m enherbée – une bande de 4.00m fleurie – une bande de 4.00m enherbée.
 - Le talus protégeant les jardins des riverains, partiellement réalisés, sera accentué.
 - Fascines vivantes / haies le long de la voirie et de la parcelle n° 394E

